



Mesures prises par la Municipalité pour lutter contre l'insécurité à Penthaz

- 1) La Commune de Penthaz a signé avec la Police Cantonale Vaudoise un contrat de prestations. A ce propos, vous pouvez trouver sur notre site internet sous « Informations » - « extrait de rapport de police » les rapports d'activités relatifs aux patrouilles effectuées dans notre Commune, de jour comme de nuit.
- 2) La Municipalité a engagé un assistant de police qui complète les prestations de la gendarmerie et dont le devoir est de faire respecter notre Règlement de Police, daté de 2008.
- 3) La surveillance mutuelle des habitants est active dans plusieurs quartiers de notre commune. A ce propos, la Municipalité reçoit les Infos Délits transmis par la police cantonale par lesquels elle est informée des problèmes actuels relatifs à la sécurité dans les villages.
- 4) Lors de manifestations à risques, la Municipalité oblige les organisateurs à engager des agents de sécurité.
- 5) Le fait d'avoir une gare sur notre territoire constitue un facteur à risques supplémentaires auxquels ne sont pas confrontés nos villages voisins. La gendarmerie y patrouille très régulièrement mais nous sommes sur la ligne Lausanne-Yverdon et Lausanne-Vallorbe (via Renens) qui sont des localités dites « sensibles ».
- 6) La Municipalité se penche actuellement sur un projet de règlement concernant la vidéo surveillance.

Penthaz, le 24 novembre 2010